

**Objet : Surveillance renforcée des cas de dengue, de chikungunya et de zika (arboviroses)**

**PJ :** Circuit de signalement et modalités de diagnostic biologique des cas de dengue, chikungunya et zika/ Fiches Cerfa de notification d'une maladie à déclaration obligatoire (MDO) / Fiche de renseignements cliniques

Docteur,

Pour rappel, dans le cadre de la **surveillance des Maladies à Déclaration Obligatoire**, tout cas confirmé de **dengue**, de **chikungunya** ou de **zika** importé ou autochtone doit être déclaré à l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine (ARS NA). Les fiches de déclaration obligatoire sont disponibles sur les sites de l'ARS NA et de Santé publique France (SpF) et à partir des liens suivants : [dengue](#) ; [chikungunya](#) ; [zika](#).

Le moustique *Aedes albopictus* est implanté en région Nouvelle-Aquitaine (10 départements colonisés début 2020 16, 17, 19, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86). Une **surveillance renforcée des cas** de **dengue**, de **chikungunya** ou de **zika** est mise en place **sur l'ensemble des départements de la Région Nouvelle-Aquitaine**, du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre, pendant la période d'activité du moustique.

Afin de prévenir ou de limiter l'instauration d'un cycle autochtone de transmission de ces arbovirus, **des investigations et les premières mesures ciblées de lutte anti-vectorielle, suivis quand nécessaire d'interventions de démoustication, sont immédiatement mises en place pour empêcher la circulation virale autour des cas confirmés ou probables suite à leur signalement à l'ARS dès la suspicion**. L'émergence en 2019 de plusieurs foyers épidémiques de Dengue et Zika en région PACA et ARA, dont l'origine serait un **voyageur infecté de retour d'une zone de circulation** d'un de ces arbovirus, rappelle que ce risque est réel en France métropolitaine.

Si vous suspectez une infection par l'un de ces 3 virus, il est important de s'assurer de l'adéquation entre les types d'analyses que vous prescrirez (RT-PCR et/ou sérologie) et le délai entre leur réalisation et la date de début des signes (DDS) du patient :

	DDS	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5	J+6	J+7	J+8	J+9	J+10	J+11	J+12	J+13	J+14	J+15	...
RT-PCR Sang chik-dengue-zika																	
RT-PCR Urine zika																	
Sérologie (IgM et IgG) chik-dengue-zika																	

Si le délai entre les dates de consultation et de début des signes le permet, il est recommandé de **privilégier la prescription d'une RT-PCR** et de **s'assurer de la réalisation du prélèvement dans les suites immédiates de la consultation**. La prescription doit être accompagnée d'une fiche de renseignements cliniques précisant systématiquement : la date de début des signes, la notion de voyage dans une zone de circulation de ces virus ainsi que le lieu du voyage et la date de retour.

Il est également recommandé de **rechercher simultanément les trois infections** en raison de symptomatologies souvent peu différenciables et d'une répartition géographique superposable (région intertropicale).

**Devant toute suspicion (ou tout résultat positif) pour l'une de ces 3 maladies**, nous vous demandons de **procéder sans délai à son signalement à la plateforme de veille sanitaire de l'ARS Nouvelle-Aquitaine** par tout moyen approprié (mail : [ars33-alerte@ars.sante.fr](mailto:ars33-alerte@ars.sante.fr), fax : 05 67 76 70 12, tél. : 0809 400 004) en utilisant au choix :

- la [fiche de renseignements cliniques](#) accompagnant le prélèvement
- ou, la fiche Cerfa de notification d'une MDO ([dengue](#) ; [chikungunya](#) ; [zika](#))
- ou, tout autre support à votre convenance.

En cas de **résultat sérologique avec IgM positif isolé**, il est également nécessaire de **prescrire la réalisation d'un 2<sup>ème</sup> prélèvement** dans un délai de 15 jours au minimum après le premier.

Nous vous rappelons de conseiller, à tout voyageur de retour de zone de circulation d'arbovirus, une **protection individuelle contre les piqûres de moustiques** dans les 14 jours du retour et jusqu'à 7 jours après la DDS pour les patients.

Se protéger lors des rapports sexuels permet également de prévenir une transmission sexuelle de virus Zika.

En cas de confirmation d'un **cas autochtone** de dengue, de chikungunya ou de zika en cours de saison, les modalités de surveillance seront modifiées dans le périmètre de circulation du virus et les professionnels de santé de la zone concernée en seront informés.

Vous remerciant pour votre implication dans ce dispositif de surveillance, nous vous prions d'agréer, Docteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur de la santé publique

  
**Dr Daniel HABOLD**